

Avis de constitution

SOCIETE « CAMARA ELECTRICITE GENERALE » en abrégé « CEG »

Siège ABIDJAN COCODY Angré 8e Tranche lot 93 ilot
1, Lot 93, Ilot 01

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 03/09/2023, et enregistrés au CEPICI le 15/09/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « CAMARA ELECTRICITE GENERALE

» en abrégé « CEG »

Objet :

- Electricité général
- BTP Travaux général
- Fournitures de matériels et consommables électriques
- Nettoyage
- Transport
- divers services.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;
- L'emprunt de toutes sommes auprès de tout établissement financier avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;
- La prise en location gérance de tous fonds de commerce ;
- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;
- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement

souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY Angré 8e Tranche lot 93
ilot 1, Lot 93, Ilot 01

Dirigeant(s) M CAMARA KASSOUM (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-12377 du 13/11/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°80407/GTCA/RC/2023 du 13/11/2023

